

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2012
(convocation du 2 juillet 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 15
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 12 h 45 et jusqu'à 13 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANCOIS Béatrice jusqu'à 10 h 10
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à partir de 13 h 40
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 13 h 20
M. AMBRY Stéphane à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 11 h 15
M. BRUGERE Nicolas à M. LOTHAIER Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 35 et à partir de 14 h 05
Mme COLLET Brigitte à M. QUERON Robert jusqu'à 11 h 30

M. DAVID Yohan à Mme LIRE Marie Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme PIAZZA Arielle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10 h 45 et à partir de 13 h
Mme DIEZ Martine à Mlle COUTANCEAU Emilie à partir de 12 h 45
M. DUPOUY Alain à M. REIFFERS Josy
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle
M. MANGON Jacques à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PAILLART Vincent à M. RAYNAUD Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël
M. PEREZ Jean-Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. RESPAUD Jacques à M. TRIJOULET Thierry à partir de 12 h 45
M. ROUYEYRE Matthieu à Mlle DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 9 h 55
M. SIBE Maxime à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 15
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

EXCUSE :

M. ROBERT Fabien

LA SEANCE EST OUVERTE

Association ACIDD - Organisation de la 10ème édition de l'Université d'été de la Communication pour le Développement Durable.

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le comité ACIDD (association pour la communication et l'information sur le développement durable) organise avec le Comité 21 (association qui forme un réseau d'acteurs engagés dans la mise en œuvre opérationnelle du Développement Durable), la 10ème édition de l'Université d'été de la Communication pour le développement durable.

Cet événement se déroulera à Bordeaux, Hangar 14, les 23 et 24 août prochains et aura pour thème : « Gouvernance et concertation ... coproduire le développement durable, après le sommet de la terre de Rio + 20 ».

1. Présentation de l'association ACIDD

L'association ACIDD est une association loi 1901, fondée en 2000.

Elle a pour objet :

- le développement et le soutien des activités de création, de communication, d'information et de toute activité culturelle, plus particulièrement appliquées aux domaines des technologies de l'information et de la communication au développement durable et de l'environnement ;
- la mobilisation, l'éducation, l'information, l'accompagnement et la mise en place d'outils à l'attention des acteurs du développement durables et de la communication.

Son siège se situe à la Bastidonne dans le Vaucluse.

Elle réunit près de 450 adhérents.

2. Présentation de la manifestation

Le développement durable s'est imposé au cœur des stratégies de toutes les organisations. En parallèle, le monde est devenu une société des communications et la place de la communication dans la société actuelle est fondamentale.

Aujourd'hui, la Communication, l'information, la concertation et le marketing sont devenus des thèmes centraux du développement durable, notamment depuis le Grenelle de l'Environnement.

Créée par ACIDD et le comité 21, l'Université d'été est considérée comme le seul événement vraiment transversal et influent sur la rencontre entre le développement durable et une société de communications, rapprochant acteurs publics, universitaires, entreprises, associations de compétence régionale ou nationale, avec des experts de la communication.

Le thème de cette année 2012 : gouvernance, concertation et capacité à coopérer est particulièrement important et fait écho aux thèmes des débats du sommet de la terre de Rio+20.

L'université a lieu habituellement dans le Lubéron. Il s'agit en organisant l'événement sur Bordeaux en 2012 d'élargir à la fois les thématiques et le nombre de contributeurs participants, d'aller vers de nouveaux acteurs et de s'appuyer sur le Comité 21 très actif en Aquitaine, notamment avec un projet de délégation régionale.

Cet événement est ouvert à un public de spécialistes. Plus de 300 participants en provenance de tout le territoire français, y sont attendus : acteurs et intellectuels engagés sur les enjeux du développement durable et de sa gouvernance, responsables d'agence de communication, responsables de communication et RSE en collectivités et entreprises,...

Des intervenants réputés très divers y participeront : économistes, philosophes, journalistes...

3. Programme de la manifestation :

Le programme de l'édition 2012 est marqué par la tenue en juin du sommet de la terre à Rio, 20 ans après le sommet de la terre qui a défini et lancé les bases actuelles du développement durable.

Le programme détaillé est communiqué en annexe.

4. Plan de financement :

Parmi les financeurs, 4 collectivités sont sollicitées pour subventionner l'évènement : le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde, la ville de Bordeaux et la Cub ; chacune sollicitée à hauteur de 25 000 €.

Le budget prévisionnel de la manifestation s'établit comme suit :

CHARGES	Montant HT	PRODUITS	Montant HT
Prestations de services	23300	Ressources propres	20000
Matières et fournitures	3000	Subventions Etat	10000
Locations	15000	Subventions Région	25000
Entretien - techniciens	24800	Subvention département	25000
honoraires	48400	Subvention Cub	25000
publicité	29000	Subvention ville de Bordeaux	25000
déplacements	51500	Partenaires (Orange, Nestlé Waters, Ademe)	90000
Salaires et charges	25000		
total	220000	Total	220000

5. Intérêt pour la Cub :

L'université d'été de la communication pour le développement durable s'inscrit dans les politiques de la Cub : projet métropolitain, Agenda 21, Plan Climat...

Elle participera ainsi au développement de l'attractivité et au rayonnement du territoire par une manifestation reconnue et appelée à être organisée sur le territoire sur les 3 prochaines années.

Elle s'inscrit par ailleurs dans les réflexions de la Cub sur les enjeux du développement durable et de sa gouvernance (démarches de participation citoyenne)

L'évènement permettra à la Cub de valoriser les actions qu'elle mène dans tous ces différents domaines.

Le conseil de Communauté,

VU la délibération n° 2011/0711 du conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux en date 14 octobre 2011 relative à l'adoption de son agenda 21 et notamment la fiche action relative au développement de la participation citoyenne

ENTENDU le rapport de présentation

COINSIDERANT que la demande de subvention de l'association ACCID à hauteur de 25 000 € pour l'organisation de la 10^{ème} édition de l'université d'été de la communication pour le développement durable est recevable dans la mesure où cette action contribue à impulser une dynamique en faveur du développement durable et rayonnement de l'agglomération

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 25 000 € HT en faveur de la société ACIDD pour le soutien à l'organisation de la 10^{ème} édition de l'université d'été de la communication pour le développement durable qui se déroulera à Bordeaux les 23 et 24 août prochains,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer la convention ci-annexée, contenant les conditions de la subvention communautaire,

Article 3 : la subvention sera imputée sur le budget de l'exercice 2012, chapitre 67 , article 6745 , fonction 8330 , CRB BC00 .

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
24 JUILLET 2012**

PUBLIÉ LE : 24 JUILLET 2012

M. PATRICK BOBET